

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 14 juin 2022 à 19h30 – Salle du Conseil municipal

Sont présents : M. C. HUTZLI, Président

Mmes A. BATARDON, M. BARRAS CAVE, M. CHERBULIEZ,
M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT et C.-F. MATTHEY,
Conseillères municipales

MM. J.-M. BALDIN, L. BERNHEIM, O. DUC, J.-L. GÄMPERLE,
J. JOUSSON, S. KAPANCI, S. LUISIER, Y. MESOT, Y. MONNAT,
M. MÜLLER, A. PAUTEX, B. PINGET, F. SCHOCH, S. ZANICOLI
et C. ZUFFEREY, Conseillers municipaux

Sont excusés : Mmes M. BESSAT et F. MAYE, Conseillères municipales
M. F. BARRO, Conseiller municipal

Y assistent : M. C. ROBERT, Maire et Président
Mme A. TAGLIABUE, Vice-présidente
M. J.-M. MARTIN, Membre
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme A. GALIOTTO, Secrétaire générale adjointe
Mme L. ZUMTHOR, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de M. Fabrice Schoch en qualité de Conseiller municipal.
2. Désignation dans les commissions.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022.
4. Communications du bureau du Conseil municipal.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Présentation du compte rendu administratif et financier 2021.
7. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Transfert au domaine public communal et constitution de servitudes - Servitude pour la parcelle n°4816 relative aux n°s 34a à 38c du chemin des Bois (prop. n°22.07)
 - b) Cautionnement emprunt de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier – chemin de Sous-Balme 12-18 (prop. n°22.08)
 - c) Cautionnement emprunt de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier – chemin des Etournelles 4-6 (prop. n°22.09)
8. Propositions des Conseillers municipaux.
 - a) Pour une mobilité douce sécurisée dans le Val d'Arve – projet de résolution.

9. Questions et divers.

Le président ouvre la séance.

1. Assermentation de M. Fabrice SCHOCH en qualité de Conseiller municipal.

Le président procède à l'assermentation de M. Fabrice **SCHOCH** en tant que Conseiller municipal et donne lecture du serment.

M. SCHOCH prête serment.

Le président prend acte du serment.

Applaudissements.

2. Désignation dans les commissions.

M. JOUSSON, au nom du groupe Veyrier-Ensemble, souhaite présenter M. SCHOCH dans les commissions d'aménagement du territoire et environnement et des finances, sécurité et administration. M. GÄMPERLE, quant à lui, passera de la commission d'aménagement du territoire et environnement à la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité – 21 oui.

Le président prononce le discours suivant : «Je vous souhaite la bienvenue au Conseil municipal de Veyrier, que je vais avoir l'honneur et le plaisir de présider durant une année. Merci à vous tous, tout parti confondu, de la confiance que vous me témoignez. Je ne vous cache pas que je suis très ému et fier d'assumer cette tâche. Le groupe PDC Veyrier-Vessy-Pinchat, futur «Le Centre», n'aurait pas dû obtenir de présidence du Conseil municipal lors de cette législature 2020-2025. Mais le groupe Veyrier-Ensemble a décidé de passer son tour cette année, de proposer et soutenir ma candidature, et ce en accord avec tous les autres partis de cet hémicycle, je vous en suis très reconnaissant. Je me réjouis de m'investir et de voir d'encore plus près comment fonctionnent le Conseil administratif, tous les membres de l'administration communale, ainsi que les différentes sociétés sportives et associations de notre commune. Avec mes collègues du bureau, nous allons faire en sorte que cette 3^{ème} année de législature 2020-2025, continue à se dérouler telle qu'elle a commencé, soit dans le respect, la tolérance et l'écoute de chacune et chacun des concitoyennes et concitoyens de notre commune et avec bon sens. Nous avons encore un grand nombre de dossiers et de projets à traiter ou à clore. Nous nous devons de continuer à communiquer et expliquer nos décisions à la population et à les étayer, en étant transparents et honnêtes, en souhaitant que celle-ci comprenne et sache que, malheureusement, on ne peut pas satisfaire tout le monde. Certains se sentent floués ou alors frustrés, mais sur certains dossiers, on ne peut pas fonctionner au cas par cas. Il faut parfois regarder de manière plus générale pour le bien commun et non pas seulement devant chez soi. La critique est facile. Elle pourrait être utile, si elle

pouvait être accompagnée de propositions, de solutions et de participations. Et j'ajouterais : «pour s'entendre, il ne faut pas les mêmes idées, mais il faut le même respect». Je n'ai jamais été premier en quoi que ce soit, ni à l'école, ni en sport, ni ailleurs d'ailleurs. Dans ma profession, j'ai pu me retrouver aux avant-postes, sans toutefois décrocher de médaille. Aujourd'hui, je me retrouve être le premier citoyen de la commune, il m'aura fallu 62 ans pour y arriver... Comme quoi, le chiffre 2 doit être mon chiffre fétiche : 1972, 1992, 2022. 62 ans, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2 mariages et 2 divorces. En effet, la première fois que je suis venu à Veyrier, c'était en 1972, j'avais 13 ans et je venais rendre visite à mon premier amour et ce, à vélo. C'était presque le bout du monde, pour moi qui venais de la ville. Puis je suis arrivé dans la commune de Veyrier, en juillet 1992, soit il y a 30 ans, presque jour pour jour. Après avoir passé mon enfance à la Jonction, j'ai transité par les communes de Thônex et de Carouge. Par rapport à d'autres présidents qui m'ont précédé, et qui sont nés, ont fait leurs classes à Veyrier ou ont une attache familiale, je suis plutôt une pièce rapportée. Et voilà qu'en 2022, j'ai l'honneur de présider le Conseil municipal de Veyrier. Enfant, depuis mon quartier de la Jonction, j'entendais déjà souvent parler de Veyrier. De ces diverses associations, de ses manifestations – comme les vogues, les bals des pompiers, les tournois de yass –, de son cadre de vie calme et agréable, aussi et surtout de ses majorettes, dont ma tante et mes deux cousines faisaient parties. Puis, lorsque jeune gendarme, j'ai été affecté en janvier 1986 au poste de Carouge, j'ai pu me rendre compte par moi-même que l'ambiance, le bon vivre et l'accueil à Veyrier, n'étaient pas usurpés, même en uniforme. Après beaucoup de patience, j'ai eu l'opportunité de pouvoir m'installer à Veyrier, avec ma famille et y éduquer mes deux enfants. Les 17 ans passés en tant que gendarme, puis comme îlotier, sur la commune de Veyrier, m'ont permis d'être en contact avec de nombreuses sociétés, d'associations ainsi qu'avec les autorités de l'époque et de participer et d'organiser un certain nombre de manifestations. Lorsque l'on m'a proposé, une première fois, de m'investir en politique, j'ai refusé, car je ne m'imaginais pas avoir deux étiquettes, celle de policier et celle de conseiller communal. Pour moi, cela n'était pas compatible. En 2007, après un changement d'affectation, j'ai accepté de m'engager. En effet, ayant acquis des compétences et vécu des expériences, je désirais continuer à contribuer à ce que, sur le plan professionnel, j'avais pu mettre en place sur la commune. Et voilà, 15 années ont passés, avec leurs très bons et moins bons souvenirs, voire très mauvais souvenirs. Mais ma motivation pour cette commune qui m'a accueilli et qui m'a tant donné est restée. Je n'aurais jamais pensé que 30 ans après mon arrivée à Veyrier et après 15 ans de présence comme Conseiller municipal, j'assumerais un jour la présidence de ce Conseil. Merci. Vive Veyrier !»

Applaudissements.

M. ROBERT prononce le discours suivant «Monsieur le président, Mesdames et Messieurs du Conseil et du public. Si, lorsque nous nous sommes installés en famille à Veyrier il y a un peu plus de 20 ans, un ami m'avait dit qu'un jour je me trouverais dans cette salle pour m'adresser à vous en qualité de maire, j'aurais montré plus que du scepticisme. Il faut reconnaître que contrairement à mes deux collègues du Conseil administratif, Aline et Jean-Marie, je n'ai pas de gêne de la politique dans mon patrimoine génétique. De plus, compte tenu de mon expérience professionnelle, j'étais plutôt défiant vis-à-vis du monde politique parfois donneur de leçons, sans légitimité particulière, et englué dans des calculs électoralistes qui *in fine* décrédibilisent son action, alors que par essence l'action politique est une noble chose. Si donc je suis ici ce soir, c'est que l'expérience m'a montré qu'au niveau communal, les autorités législatives ou

administratives étaient des Veyrites avant que d'être des politiciens. C'est peut-être plus facile compte tenu de la nature des dossiers traités, mais ce trait commun fait que la population en ressort certainement gagnante. Ce processus démocratique est possible grâce au système institutionnel en place et au respect mutuel entre les membres, même si de temps en temps on peut se montrer excédé par certaines positions. C'est donc bien ici, dans cet hémicycle qui n'en est pas un, que doivent se dérouler les débats et non *via* les réseaux sociaux où tant l'irrespect que l'anonymat sont choses faciles. Je me réjouis ainsi de participer à cette année de législature en qualité de maire avec Charles HUTZLI comme chef d'orchestre. Je suis persuadé qu'après avoir joué du sifflet et du bâton pendant de nombreuses années, il saura habilement jouer de la clochette pour recentrer les débats au besoin. C'est donc tout naturellement que je lui cède la parole pour entrer dans le vif du sujet de l'ordre du jour».

Applaudissements.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022.

M. DUC demande l'ajout de guillemets en page 7 pour la phrase suivante : «Il est tout à fait normal que la commune perçoive une rente sur des terrains qu'elle possède», voici les termes utilisés par le Président de la FIVV.

M. ZANICOLI signale un passage en page 23 qui ne transcrit pas ce qu'il souhaitait dire : «met un peu d'humour» à corriger «avec une pointe d'humour».

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité - 21 oui.

4. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président évoque un courrier annonçant que le PDC Veyrier-Vessy-Pinchat change de nom à la suite de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 11 mai dernier et s'appellera désormais «Le Centre-Veyrier» au lieu de «PDC Veyrier». La date officielle de ce changement sera annoncée prochainement après discussion au sein du bureau du Conseil municipal. En outre, il annonce que la décision de l'ACG du 6 avril 2022 concernant les CHF 6,2 millions pour les sans-abris, évoquée lors de la dernière séance, a été acceptée. Il indique que 16 communes ont voté une délibération contre cette décision.

M. ZANICOLI demande si les questions et doutes recueillis à ce sujet durant la dernière séance ont été transmis à l'ACG.

M. MARTIN répond par l'affirmative et ajoute que l'ACG a écrit une lettre assez virulente au Conseil d'État.

5. Communications du Conseil administratif.

M. ROBERT rappelle la séance d'information publique qui aura lieu le 16 juin 2022 à 19h00 à la salle communale, concernant le Plan directeur communal (PDCom).

M. ROBERT présente M. Licinio Manuel PORTILHO DA SILVA engagé comme employé polyvalent au service des Routes et espaces verts à 100% dès le 1^{er} juin 2021. Il lui souhaite la bienvenue.

À la question de M. DUC concernant le chemin longeant le terrain de football de Veyrier-village, il indique que de toute évidence il aurait dû être inclus dans les travaux d'aménagement de Grand-Salève. Il ignore pourquoi cela n'a pas été fait. En 2021, lorsqu'un chemin piéton en matière du Salève était créé le long du terrain de football, en lien avec la végétalisation de la parcelle 5209, il n'a pas été fini pour des raisons budgétaires. Cette réfection sera inscrite au budget 2023.

À l'égard des fontaines à jets de Grand-Salève, il y a peu, la mairie a reçu un courrier du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) informant des contrôles à mettre en place pour les fontaines et installations apparentées. Ainsi, si une fontaine est destinée à la baignade, l'eau doit répondre aux exigences en place pour l'eau potable. Cela entraîne des contrôles quotidiens de la qualité de l'eau, des désinfections des tuyaux à chaque démarrage et redémarrage de l'installation, donc au moins une à deux fois par jour. Dès lors, on passe sous l'égide du SCAV pour les contrôles, notamment concernant la qualité microbiologique. Compte tenu du fait que ces fontaines ont été conçues à but décoratif et non ludique, leur environnement pose différents problèmes en lien avec des contaminations et altérations de l'eau. Il rappelle que l'eau circule en circuit fermé. Il y a notamment le passage occasionnel de véhicules pour les besoins de la clinique et un sol qui peut être rapidement souillé lorsque les fontaines ne fonctionnent pas. Dès lors, il est vraisemblable que, pour être en conformité avec la législation, soient mentionnées des mises en garde prévues, dont la mention «eau non potable» pour décharger la commune en cas d'incident. Il tiendra au courant de la suite donnée à ce courrier, mais des panneaux seront très certainement installés dans ce sens.

M. DUC revient sur le procès-verbal du 10 octobre 2017, où le PLR avait déposé un projet de motion pour l'abandon de cette fontaine à jets. Il cite M. SCHAFFHAUSER : «D'autre part la construction de cette fontaine à jets correspond à une dépense d'investissement importante alors que la commune doit faire face à d'autres investissements importants et provoquera également dans la durée des frais de fonctionnement qu'il s'agira d'assumer notamment vis-à-vis de la nécessité du contrôle de la qualité de l'eau de cette fontaine». Il cite également M. PINGET : «La fontaine en question n'est pas conçue pour une installation ludique et rien n'invitera les enfants à l'utiliser comme telle». On a pu néanmoins observer l'utilisation intense faite les deux derniers étés par les enfants de la commune. Il regrette que les doutes émis par le PLR à l'époque n'aient pas été entendus plus tôt.

M. PINGET se dit étonné de l'ampleur que prend ce débat et considère que le terme de «baignade» n'est pas approprié en l'occurrence, étant donné qu'il s'agit de moins de dix centimètres d'eau. Il juge inutile de se lancer dans des procédures pour rendre cette fontaine potable.

Mme TAGLIABUE communique diverses informations concernant des événements à venir. Tout d'abord et afin de faire taire les rumeurs concernant la Vogue, elle souhaite clarifier certains points. La Vogue ne peut plus avoir lieu dans le préau de l'école Grand-Salève pour des raisons de sécurité en lien avec l'occupation du préau scolaire pendant plusieurs semaines. Après discussion avec le Cartel des sociétés sur les différentes options possibles, deux ont été retenues. La première consistait à envisager la Vogue dans le village en utilisant la salle communale et différents lieux annexes. Plusieurs tentes auraient pu être installées afin de créer des endroits différenciés. Cette solution était celle que préconisait le Conseil administratif. La deuxième consistait à déplacer l'événement sur le site de Grand-Donzel, c'est celle-ci qui a été mise en avant par le Cartel et qui a été choisie en assemblée générale extraordinaire. Elle rappelle que la Vogue est organisée par le Cartel et subventionnée par la commune. Ce n'est pas la commune qui décide du thème et de l'organisation de l'événement. Néanmoins, il a été signalé au Cartel que la Vogue 2023 devra se passer au village, qu'ils pourront bénéficier de la nouvelle salle communale et qu'ils devront revoir le concept général afin de trouver des solutions avec les espaces existants autour de celle-ci.

Ensuite, elle annonce que la fête de la Petite enfance aura lieu à Grand-Donzel samedi 18 juin de 10h à 15h. Il faudra se parer d'ombrelles et espérer que le service des Routes et espaces verts pourra mettre à disposition des enfants des jeux autour de l'eau, en raison des fortes chaleurs attendues.

Du jeudi 9 au dimanche 26 juin, l'événement «pianos égarés» est de retour dans les communes genevoises. Veyrier a mis à disposition de la population un piano tout coloré devant l'église. Il est disponible de 9h00 à 21h00.

Enfin, la cérémonie des 8P aura lieu le mercredi 29 juin et se fera comme d'habitude exclusivement sur inscription. Le vendredi 1^{er} juillet, la fête des promotions sera ouverte à tous et le traditionnel cortège pour les trois écoles aura lieu avec un départ de l'école de Grand-Salève. Un tout-ménage à ce sujet sera distribué prochainement.

Pour finir, la fête du 1^{er} août aura lieu à l'école de Grand-Salève et la cérémonie officielle se fera comme d'habitude sur la place de l'Eglise à 20h45.

M. PINGET dit avoir entendu que l'organisation des promotions a subi des changements. Il souhaite les connaître.

Mme TAGLIABUE précise que deux choses ont changé : d'une part, avec le nombre plus important d'élèves dans les trois écoles, les carrousels et animations seront mis à disposition à des moments différenciés. D'autre part, le cortège, qui partait initialement des trois écoles et se rejoignait ensuite, partira de Grand-Salève, en raison de travaux sur la route.

Mme GAUTROT signale qu'auparavant, une cérémonie avait lieu dans chaque école. Elle regrette que ce ne soit plus le cas, elle souhaite savoir pourquoi.

Mme TAGLIABUE, comme indiqué précédemment, précise à nouveau que ces cérémonies ont été remplacées par la cérémonie réservée aux 8P, sur inscription, qui aura lieu le 29 juin.

6. Présentation du compte rendu administratif et financier 2021.

M. MARTIN mentionne qu'il a été décidé de considérer l'année civile complète pour communiquer avec la population à travers ce compte rendu administratif et financier. Cette année, il rassemble la plupart des informations du 1^{er} juin au 31 décembre 2021, mais dès 2023, il contiendra l'année civile entière. Ce document sera disponible en ligne et, sur demande, en version papier.

M. PINGET demande ce qu'il est prévu pour les personnes qui n'ont pas d'accès à Internet. Il souhaite savoir comment ces personnes seront averties de la parution de ce document afin de le demander.

M. MARTIN indique que cette information figurera dans un prochain numéro de Vivez Veyrier. Des exemplaires papier seront disponibles à la réception de la mairie.

7. Propositions du Conseil administratif.

a) Transfert au domaine public communal et constitution de servitudes - Servitude pour la parcelle n°4816 relative aux n°s 34a à 38c du chemin des Bois (prop. n°22.07)

M. ROBERT explique que cette proposition fait suite à la réfection des collecteurs collectifs privés du chemin des Bois, numéros 34a à 38c, telle qu'approuvée par le Conseil municipal le 11 mai 2021. Les propriétaires ont demandé un transfert de ces collecteurs à la commune ainsi que prévu par la législation sur les eaux. Ce processus est vivement encouragé par l'Office cantonal de l'eau car cela permet d'avoir une gestion plus efficiente de ces collecteurs et ainsi la commune a un meilleur contrôle de ces ouvrages. Comme ils seront incorporés au réseau secondaire communal, tout l'entretien courant et son financement seront assurés par le FIA. La commune récupérerait donc des collecteurs en parfait état à la suite des travaux et cela ne lui créera pas de coûts particuliers. En revanche, comme elle n'est pas propriétaire des voiries, s'agissant d'un chemin privé, elle doit être mise au bénéfice d'une servitude pour leur entretien. Étant donné que la constitution d'une telle servitude est soumise à l'aval du Conseil municipal, il demande au Conseil de valider l'incorporation de ces collecteurs au réseau secondaire communal et d'accepter l'inscription des servitudes de passage et d'entretien.

M. MÜLLER déclare qu'au vu de l'état neuf des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires et étant donné que pour les années à venir il n'y aura pas de coûts financiers induits pour la commune, ainsi que dans un esprit de logique de réseau secondaire, le groupe PDC propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

Mme GAUTROT indique que les Vert'libéraux ont pris connaissance de cette proposition sur le transfert au domaine public communal des collecteurs collectifs privés situés au chemin des Bois 34a à 38c. Ces équipements ont été mis en état récemment, ils ne représentent donc pas de dépenses pour la commune. Les propriétaires sont d'accord de céder ces éléments gratuitement et l'Office cantonal de l'eau soutient cette démarche. La commune aura ainsi la maîtrise et sera responsable de leur entretien. La commune, comme les propriétaires, sortiront gagnants de ce transfert. Ils soutiennent donc ce

transfert de propriété et l'inscription des servitudes en faveur de la commune garantissant ainsi l'entretien et l'accès aux installations.

Mme BARRAS indique que le groupe PLR accepte le projet de délibération et propose le vote immédiat. Elle relève la qualité de la proposition qu'elle juge très complète.

Mme BATARDON informe que le groupe Veyrier-Ensemble accepte également cette proposition et propose le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN demande l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. PINGET, pour les Socialistes-Vert.e.s, rejoint les positions des autres groupes.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 21 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

b) Cautionnement emprunt de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier – chemin de Sous-Balme 12-18 (prop. n°22.08)

M. MARTIN explique que la proposition suivante (n°22.09) concerne le même principe de cautionnement, il traitera donc globalement le sujet en donnant dans un premier temps une lecture large du principe, que certains connaissent déjà puisque ce n'est pas la première fois que le Conseil municipal est amené à autoriser le Conseil administratif à accorder un cautionnement solidaire et irrévocable à l'établissement qui accorde le prêt à la FIVV. La loi sur l'administration des communes exige une délibération du Conseil municipal pour l'octroi de cautionnement communal, même si cela n'engage aucun frais pour la commune. Les deux situations dont il est question dans le cadre de ces deux propositions sont des renouvellements de cautionnement pour des prêts qui avaient été accordés en 2012, l'un en juin, l'autre en décembre. L'octroi du cautionnement communal avait évité à la FIVV la constitution de nouvelles cédules hypothécaires et les frais qui en découlaient. Par ce renouvellement de caution, ces frais sont également évités, en plus de permettre à la FIVV d'obtenir des taux d'intérêts compétitifs proches de ceux offerts à la commune. Il rappelle que ces cautionnements apparaissent sur l'annexe 12 des comptes communaux, ainsi que sur la page 6 du rapport des comptes de la FIVV, où le total des emprunts de la FIVV représente un montant de CHF 33,8 millions, dont près de 65% sont cautionnés par la commune. Il n'est plus obligatoire de mentionner tous les détails du prêt dans la délibération, si ce n'est bien sûr le montant. Pour la première proposition, les données principales sont fournies. La FIVV va conclure un nouvel emprunt auprès de la Banque Cantonale de Genève et nécessite un cautionnement de CHF 2,2 millions pour une durée de 10 ans. Pour la deuxième proposition, le montant est mentionné, mais les autres détails du prêt ne le sont pas, car l'échéance est en décembre 2022. L'avantage pour la FIVV d'obtenir cette délibération aujourd'hui est de lui permettre de commencer, dès le délai référendaire passé, à négocier les conditions du renouvellement du prêt se terminant en décembre 2022. Pour le prêt arrivant à échéance

le 16 juin, la FIVV a trouvé un accord avec la BCGE via un financement temporaire jusqu'à la fin du délai référendaire, autour du 20 août prochain.

M. DUC s'exprime également pour les deux cautionnements. Le groupe PLR entre en matière et propose le vote immédiat. Il revient sur ce qu'il avait déjà signalé lors de la séance de mai dernier qu'en percevant cet intérêt sur le capital de dotation, la commune est solidaire des emprunts faits par la FIVV pour construire ces immeubles. Cela lui permet d'avoir des taux d'emprunt nettement plus bas que ceux qu'elle pourrait obtenir sur le marché sans l'aide de la commune. Pour toutes ces raisons, il est juste que la commune perçoive un intérêt sur le capital de dotation.

M. GÄMPERLE, au nom du groupe Veyrier-Ensemble, accepte les propositions du Conseil administratif et propose le vote immédiat.

Au nom des Vert'libéraux, **M. ZUFFEREY** accepte cette proposition, ainsi que la suivante, et propose le vote immédiat.

M. MÜLLER s'exprime pour les deux objets. Étant donné qu'il s'agit d'un renouvellement de deux cautionnements pour la FIVV et que les finances de celle-ci se portent bien, le risque pour la commune semble très limité. Par conséquent, le groupe PDC propose l'entrée en matière et le vote immédiat pour ces deux objets.

Mme DESARDOUIN indique que, dès lors que l'octroi du cautionnement FIVV a été accepté par le Conseil municipal, il devient automatiquement une obligation pour la commune. Elle demande l'entrée en matière et le vote immédiat pour les deux objets.

M. PINGET revient sur le lien entre le cautionnement des emprunts et le versement d'un intérêt sur le capital de la FIVV. Il souhaite apporter une rectification. Il n'est pas obligatoire que la FIVV paie un intérêt pour que la commune puisse se porter caution. Il signale que c'est le cas dans d'autres communes.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 21 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

c) Cautionnement emprunt de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier – chemin des Etournelles 4-6 (prop. n°22.09)

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 21 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

8. Propositions des Conseillers municipaux.

a) Pour une mobilité douce sécurisée dans le Val d'Arve – projet de résolution.

M. JOUSSON indique qu'avec cette résolution, le groupe Veyrier-Ensemble veut affirmer une nouvelle fois sa volonté de voir se réaliser cet aménagement sécurisé pour cyclistes et piétons dans le Val d'Arve. En juin 2019, 550 cyclistes par jour empruntaient cette route. À l'horizon 2030, les diverses analyses évaluent ce nombre entre 1'500 et 1'900 cyclistes par jour. Pour des questions de sécurité évidente, il est inacceptable que cet aménagement soit oublié, alors qu'il est inscrit dans toutes les études et rapports d'impact environnementaux accompagnant les divers PLQ des Grands Esserts, depuis celui de la Maison de Vessy en 2016. Ils regrettent l'abattage d'arbres, nécessaire pour cette réalisation et rappellent quelques éléments. Tout d'abord, l'aménagement des espaces publics et privés des Grands Esserts permettra la plantation de plusieurs centaines d'arbres compensant largement cet abattage. Ensuite, les propositions incitatives du Conseil d'État demandent de renoncer à la voiture individuelle et à se tourner vers des modes de transport doux ou collectifs afin de limiter au maximum le dégagement de CO₂. La mobilité douce, et par conséquent le vélo, est certainement un des moyens le plus adéquat pour répondre à cette sollicitation du Conseil d'État, mais pour cela, il faut offrir aux concitoyens les conditions d'un vrai parcours sécurisé. Ils rappellent que l'axe de mobilité douce, mis en place au travers du Plan directeur communal, part du village, emprunte le chemin de Rasses, le chemin du Grand-Donzel, un tronçon de la route Antoine-Martin qui sera réaménagée, puis le chemin de la Tour-de-Pinchat pour déboucher à l'aplomb de la descente du Val d'Arve. Réaliser cette infrastructure dans le Val d'Arve est le dernier maillon pour offrir ce lien entièrement sécurisé entre le village, le plateau de Vessy et Carouge. Ils sont convaincus que cette résolution amènera de nombreux concitoyens à se tourner vers ce mode de transport. Pour toutes ces raisons, ils demandent le vote immédiat et son renvoi au Conseil administratif.

M. MÜLLER indique que le groupe PDC se dit favorable à ce projet de résolution, qu'ils ont contre-signé. Ils tiennent à préciser l'importance de créer une nouvelle piste cyclable et un passage piéton au Val d'Arve, car actuellement le trottoir existant est parfaitement insuffisant puisqu'il ne se prolonge pas tout le long de la route, mais est réduit à un chemin en terre passant dans la forêt sur une partie du trajet. Une piste cyclable et un passage piéton nouvellement conçus et aménagés ne semblent pas extravagants comme mesure d'accompagnement de la mobilité douce pour le projet des Grands Esserts et le reste de la commune. Ils proposent l'entrée en matière et le renvoi au Conseil administratif.

M. PAUTEX intitule son intervention «le bon sens prêt de chez vous», d'après le slogan d'une banque il y a quelques années. L'Etat de Genève a édicté sa ligne de conduite en matière de mobilité douce. Dans son plan d'action 2019-2023, il est écrit «En tant que propriétaire des routes cantonales, l'Etat de Genève est en charge de sécuriser son domaine public pour améliorer les conditions de déplacement des piétons et des cyclistes notamment». Actuellement, Veyrier est trop mal reliée au réseau cantonal des pistes cyclables sécurisées. Avec l'aménagement de la route de Veyrier, qui sera entrepris avec le développement des Grands Esserts, et l'aménagement réussi à Carouge depuis le service des automobiles, pour ensuite continuer le long de l'Arve, il manque quelques centaines de mètres au Val d'Arve, pour se rendre de Veyrier au centre-ville ou sur la rive droite, en sécurité. Il s'agit d'une question de bon sens que de terminer ce travail de

liaison entre Veyrier et les communes voisines. Par ailleurs, ces dernières années, plusieurs motions et résolutions sur le sujet ont été votées au Conseil municipal. Maintenant que la commune a une meilleure vision d'ensemble du réseau cyclable et des objectifs de l'État, cette résolution permettra à nos instances cantonales de se pencher sur ce maillon manquant de sécurisation des cyclistes et piétons sur une courte distance. Le groupe PLR reconnaît l'impact sur la forêt, dû à la coupe de plusieurs arbres, mais considère que cela sera largement compensé aux Grands Esserts. En tant que cosignataire, ils sont favorables à cette résolution afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes sur la commune.

Mme GAUTROT indique que les Vert'libéraux soutiennent ce projet de résolution qui va dans le sens des engagements de l'État pour la construction des Grands Esserts. Le 4 mai, lors de la réunion d'information publique organisée par la commune, le Conseiller d'État, M. DAL BUSCO, a affirmé que la mobilité douce était sa priorité et que les aménagements de mobilité douce seront en place à l'arrivée des premiers habitants dans ce nouveau quartier. Ils saluent aujourd'hui l'initiative de cette résolution du Conseil municipal qui rappellera aux Conseillers d'État leurs engagements dans ce domaine et espèrent que l'État écoutera cet appel.

M. BALDIN déclare que les socialistes et les verts soutiennent cette résolution pour permettre à la commune de bénéficier du plus grand nombre possible d'infrastructures de mobilité douce adaptées à l'augmentation de sa population et à la nécessité d'encourager le report modal vers la mobilité douce et les transports en commun. Le projet de voie cyclable sur la descente de la route de Veyrier qui mène au service des automobiles est actuellement gelé et il n'est pas souhaitable qu'il soit abandonné pour de mauvaises raisons. Si une solution adéquate peut être proposée pour compenser un abatage d'arbres non disproportionné, et si un tracé pas trop pentu peut être trouvé pour cette voie verte et veyrite, alors ils souhaitent naturellement que la commune puisse en bénéficier. C'est pourquoi, ils invitent le canton à aller au bout de sa pesée d'intérêts et à se déterminer clairement sur cet objet.

Mme DESARDOUIN indique que cette résolution concorde parfaitement avec la prérogative de l'État dans le projet des Grands Esserts. À l'heure actuelle, il n'est plus question de tergiverser lorsqu'il s'agit de mettre en place des moyens sécurisants pour faciliter la mobilité douce. Elle est en accord avec les raisons évoquées et demande le renvoi au Conseil administratif afin de prendre les décisions qui s'imposent.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

Le renvoi au Conseil administratif est accepté par 20 oui et 1 abstention.

M. ROBERT remercie, au nom du Conseil administratif, les personnes présentes pour le vote de cette résolution, qui ne pourra que renforcer l'action du Conseil.

9. Questions et divers.

M. DUC signale que les activités sportives, notamment les matchs de football et autres manifestations, entraînent le chaos au niveau du parking sur la route qui longe le stade et donc une mauvaise visibilité de la route. Il se dit inquiet pour les enfants qui jouent

dehors, dans le préau ou près de la route, parfois en patins à roulettes ou trottinettes. Il dit savoir que le club de football fait des annonces avec haut-parleur et a envoyé des mails pour demander aux visiteurs de se garer correctement. Il demande à M. MARTIN où est la police municipale lors de ces événements.

M. MARTIN rappelle le contexte du week-end dernier. Le FC Veyrier-Sports organisait son traditionnel «Mini-Mondial» au stade de Veyrier-village et innovait le dimanche avec l'organisation du premier tournoi 100% féminin, avec deux catégories d'âges partagés entre le matin et l'après-midi. La police municipale avait prévu un service le samedi, mais pas le dimanche. La question est de savoir comment régler le problème de parking autour du stade du village quand de grandes manifestations s'y déroulent le week-end. Il indique avoir eu un entretien avec le chef de la police lors de la séance du Conseil administratif le 13 juin et ce point a été repris ce matin en présence de la secrétaire générale. Il est impossible d'empêcher de rejoindre les manifestations importantes en voiture, mais reconnaît que davantage de concertation en amont, entre organisateurs et police municipale, est nécessaire pour trouver des solutions. Les annonces au micro, qui ont été faites pendant la manifestation, n'ont eu que très peu d'effet. Une mise à disposition temporaire de la parcelle 5209, uniquement si la météo le permet, est une alternative à court terme. Elle nécessite la présence d'au moins une personne en continu afin de gérer son utilisation et qui peut indiquer les horaires d'ouverture et de fermeture de ce parking de fortune. En cas de manifestations importantes, et pas uniquement liées au football, la gymnastique organise également de grands événements, il faut mettre une signalisation pour interdire le stationnement et pour indiquer les directions pour aller parquer son véhicule plus loin. Là aussi, une coordination avec l'organisateur est nécessaire. Enfin, il annonce que, dès la rentrée et avec un effectif presque au complet, une présence pendant les matchs importants se déroulant essentiellement le samedi en fin d'après-midi sera discutée avec le comité du FC Veyrier-Sports. Le calendrier des grandes manifestations organisées par les différentes sociétés villageoises fera l'objet d'une attention particulière, notamment dans les périmètres dépourvus de place de parking. Ces points seront repris en commission des finances, sécurité et administration.

M. DUC indique avoir remarqué, le long du chemin de la Tour-de-Pinchat, une balayeuse et quatre personnes utilisant des souffleuses électriques. Il s'interroge sur l'utilité de cinq personnes du service des Routes et espaces verts pour nettoyer une route en été et sans feuilles mortes. Il ajoute n'avoir jamais assisté à cela en Ville de Genève.

M. ROBERT dit avoir été témoin de la même scène et partage la surprise de M. DUC. Il regrette de ne pas pouvoir répondre aujourd'hui et s'engage à poser la question à M. ZUBER, chef du service des Routes et espaces verts.

M. DUC signale le mauvais entretien des espaces autour des salles de gymnastique de Grand-Salève, où jouent beaucoup d'enfants. Il souhaite que le service des Routes et espaces verts s'en occupe.

Mme CHERBULIEZ dit avoir appris *via* facebook les nouveaux horaires du service postal de Veyrier (magasin qui vend des bandes-dessinées et sert aussi d'imprimerie) désormais ouvert uniquement l'après-midi de 14h00 à 19h00. Elle dit avoir eu vent de plaintes, et se demande si la personne privée qui gère cela peut changer les horaires à sa guise.

M. ROBERT informe que la commune vient d'être informée du changement d'horaires par l'exploitant. Il indique qu'il s'agit de la troisième modification d'horaires. Pour un service public, le Conseil administratif considère cela inadmissible. Il a écrit à la Poste pour avoir des explications et pour demander une constante dans les horaires affichés. Une rencontre est prévue avec la Poste dans deux semaines et il tiendra informé le Conseil municipal des résultats de cette rencontre.

Mme DESARDOUIN souhaite savoir s'il est d'usage d'offrir un cadeau aux collègues démissionnaires.

M. BALDIN demande des nouvelles concernant la végétalisation du préau de Grand-Salève.

Le président évoque une réponse déjà donnée par le Conseil administratif. Il n'y a pas assez de profondeur pour pouvoir planter quelque chose.

M. ROBERT indique que différents aspects sont à prendre en compte, notamment le fait que le DIP n'est pas toujours favorable, car l'herbe salit les locaux et entraîne donc davantage d'entretien. Il reviendra vers M. BALDIN pour de plus amples détails.

M. MESOT évoque un malaise au village concernant le nouveau système de macarons. Il remarque que les propriétaires de macarons ne peuvent pas se garer sur les zones bleues, alors que c'est le cas dans d'autres communes. Il considère que c'est une nouvelle pression sur les locataires, en plus du service postal déficient et du problème de dépôt des déchets. Les places bleues ont été multipliées par rapport aux places blanches. Enfin, il est surpris de la quantité de papiers administratifs qu'il faut réunir pour demander un macaron. Il ajoute que 180 personnes mécontentes de ce système ont déjà signé une pétition à ce sujet.

M. MARTIN évoque la délibération du Conseil municipal concernant les macarons, qui faisait état de les mettre uniquement sur les zones blanches et non pas sur les zones bleues. La zone bleue est une zone 1h ou 30min, la blanche 4h avec macaron. Néanmoins, il mentionne une rencontre avec le chef de la police municipale pour planifier un point de situation début septembre, après trois mois d'essai et au vu des différents retours de la population.

M. MESOT dit ne pas comprendre la raison du remplacement des places blanches par des bleues.

Le président suggère de laisser passer un peu de temps, ce système étant encore en période de test.

M. ROBERT rejoint le président et M. MARTIN. Il considère qu'il est inévitable qu'il y ait des failles, et cela en fait probablement partie. Il ajoute que le marquage pourra être modifié si cela est nécessaire.

M. BERNHEIM revient sur la question de M. DUC au sujet des problèmes de parking lors des manifestations. Il remarque que le football est souvent cité dans les questions liées aux manifestations. C'est un sport populaire qui joue un rôle social important. D'autres activités jouent et joueront un tel rôle à l'avenir, il considère donc que cette question ne

concerne pas uniquement le football ou le stade de Veyrier-village mais tous les lieux d'accueil de manifestations. Le week-end, pour chaque manifestation, la question se pose et à ce jour, tant la Ville de Genève que les autorités cantonales, n'ont de solution de parking répondant aux besoins aux abords du centre sportif de Vessy. Il juge impossible d'exiger que tout le monde vienne à vélo, surtout le week-end, la cadence des bus et le trafic étant réduit, l'impact d'un déplacement par des véhicules privés est moins négatif. Il ajoute que tout le monde ne peut venir à Veyrier à vélo. Il souhaite que cette réflexion sur les disponibilités de parking lors des manifestations soit reprise en commission en y intégrant les échanges avec d'autres communes.

M. MONNAT souhaite la bienvenue à M. SCHOCH et le remercie de son engagement pour la commune de Veyrier.

M. PINGET revient sur les macarons et sur la période de test. Il dit avoir vu l'article à paraître dans «Vivez Veyrier», indiquant que cette période de test allait durer six mois. Il juge important que cette période dure six mois comme prévu et souhaite que les personnes en infraction ne soient pas mises à l'amende. Au sujet des parkings pour les manifestations sportives, il considère que la commune se doit de mettre suffisamment de places pour les spectateurs attendus. La solution souvent pratiquée est de demander aux organisateurs de la manifestation d'être sur place pour prévenir les personnes sans faire intervenir la police.

M. ROBERT rappelle que le parking de l'Uche est vide le week-end. Il suggère une signalétique lors des manifestations.

M. ZANICOLI se dit étonné de la question de M. DUC concernant la souffleuse. Il considère que M. ZUBER, chef du service des Routes et espaces verts, organise bien son service. Il trouve préférable trop d'effectif à pas suffisamment. Cela entraîne un gain de temps et davantage d'efficacité dans le travail. Il attend la réponse de M. ZUBER avec impatience.

La séance est levée à 21h00.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

La secrétaire
du Conseil municipal

Anne Batardon

Le président
du Conseil municipal

Charles Hutzli